Direction Générale des Finances Publiques

AGREMENT DGFIP C5110.11001
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065
(2010)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012009 et clos le 31122009

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Régime simplifié d'imposition ☐
Réel normal ☒
Comptabilité super-simplifiée ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
S.I.E. ILLKIRCH
13 cours de l'Illiade
67407 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
ASS AERIAL
Rue Laurent Fries
Parc d'Innovation
67400 ILLKIRCH

651	308001	40266888300026
Insp.,IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 03 88 19 15 15

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
CENTRE DE RESSOURCES TECHNIQUES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.page 4)

1 Résultat fiscal ❶

Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % :
Bénéfice imposable au taux de 15 % : 30 466
Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) :

2 Plus-values ❷

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % :
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1) :

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% :
Autres plus-values imposables au taux de 19% :
Plus-values à long teme imposables au taux de 0% :
Plus-values exonérées art. 238 *quindecies* :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 ❸

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ | Jeunes entreprises innovantes ☐ | Zones franches urbaines ☐ | Zone franche Corse ☐ | Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 *septies* ☐ | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* ☐ | Autres dispositifs ☐ | Zone de Restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou − selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

D IMPUTATIONS (cf.page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. **Crédits d'impôt et imputations**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche | Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants | Crédit d'impôt famille

Réduction d'impôt en faveur du mécénat | Crédit d'impôt pour investissement en Corse | Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage | Autres imputations

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Ebis VALEUR AJOUTÉE DE L'ENTREPRISE

Report colonne B de la ligne OG du tableau 2059-E ou colonne B ligne 137 du 2033-E : 1 243 036

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

– du comptable et/ou du conseil I *

MGA 11 Avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM 03 90 22 26 66

n° d'agrément du CGA

Aérial
Rue Laurent Fries - BP 40443
67412 ILLKIRCH CEDEX
Tél. : 03 88 19 15 15 - Fax : 03 88 19 15 20
E-mail : aerial@aerial-crt.com
Site web : www.aerial-crt.com

Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité **

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
** Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDFC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.

À ILLKIRCH, le 16042010

Signature et qualité du déclarant : DIRIGEANT

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

AGREMENT DGFIP C5110.11001

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis
(2010)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice: ASS AERIAL 31122009

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❹	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ❺		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❻ **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❼		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ❽		total (a à h)	

NEANT

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

TABLEAU 2065 BIS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

AGREMENT DGFIP C5110.11001

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Ter
(2010)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice: ASS AERIAL 31122009

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

NEANT

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

2065 Ter - CABIER

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DADS 1 ou modèle 2460 de 2009, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a*quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A *bis*).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou − selon le cas)

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n^{os} d'identification de la société mère.

n° SIRET

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.12002

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques
N° 2067
(2010)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — du 01012009

Adresse Rue Laurent Fries Parc d'Innovation 67400 ILLKIRCH — au 31122009

A – FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	STRASSER ALAIN - DIRECTEUR	GRAND RUE - 67000 STRASBOURG
2	KUNTZ FLORENT	RUE DE LA SOUFFEL - 67450 LAMPERTHEIM
3	DESMONTS MARIE HELENE - CHEF DE PROJET	GRAND RUE - 67000 STRASBOURG
4	WERNER DALAL - CHEF DE PROJET	RUE SCHWEIGHAUSER - 67000 STRASBOURG
5	STAHL VALERIE	RUE DE MONSWILLER - 67200 STRASBOURG
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	77 476				77 476				77 476
2	55 462				55 462				55 462
3	50 459				50 459				50 459
4	49 959				49 959				49 959
5	49 259				49 259				49 259
6									
7									
8									
9									
10									
**	282 615				282 615				282 615

** **TOTAUX**

B – AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30€ par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	33 588
Total	33 588

C – ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2009... (total col. 9 + total col. 10) ❿	316 203	– de l'exercice 2009... ❿	30 466
– de l'exercice précédent ❿	310 072	– de l'exercice précédent ❿	18 489

Nom et qualité du signataire DIRIGEANT — À ILLKIRCH, le 16042010

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

(1)

BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Rue Laurent Fries Parc d'Innovation 67400 ILLKIRCH — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 2 6 6 8 8 8 3 0 0 0 2 6 — Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 31122009	N-1 31122008
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	34 998	AG 25 047	9 950	8 352
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	46 160	AQ 12 327	33 833	36 571
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 350 919	AS 682 007	668 911	461 256
		Autres immobilisations corporelles	AT	88 162	AU 62 483	25 678	31 572
		Immobilisations en cours	AV	10 028	AW	10 028	
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ	1 530 269	BK 781 865	748 403	537 752
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	32 586	BQ	32 586	44 333
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		423
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	501 810	BY	501 810	284 323
		Autres créances (3)	BZ	227 552	CA	227 552	118 309
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		193 235
		Disponibilités	CF	74 448	CG	74 448	48 109
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	60 037	CI	60 037	41 857
		TOTAL (III)	CJ	896 436	CK	896 436	730 591
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 426 705	1A 781 865	1 644 839	1 268 344

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (2) **BILAN – PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	12 357	12 357
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
		Réserve légale (3)	DD		
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	1 598	799
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
		Report à nouveau	DH	272 213	256 449
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	27 349	16 563
		Subventions d'investissement	DJ	561 016	293 041
		Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	874 535	579 210
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	84 382	119 631
		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	131 798	119 000
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	193 038	213 094
		Dettes fiscales et sociales	DY	252 499	225 822
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA	292	2 071
Compte régul.		Produits constatés d'avance (4)	EB	108 293	9 514
		TOTAL (IV)	EC	770 304	689 133
		Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 644 839	1 268 344
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
		Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	617 082	515 938
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Exercice N						Exercice (N − 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	800 363	FH	493 977	FI	1 294 340		1 224 803
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	800 363	FK	493 977	FL	1 294 340		1 224 803
	Production stockée*					FM	(11 746)		(19 126)
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	621 300		621 897
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 110		12 343
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 665		3 315
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 914 670		1 843 233
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	656 176		698 216
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	67 026		67 071
	Salaires et traitements*					FY	710 839		655 299
	Charges sociales (10)					FZ	352 414		324 245
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	151 600		135 973
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	21 798		15 028
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 959 856		1 895 836
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(45 186)		(52 602)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	2 291		1 004
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 428		4 768
	Total des produits financiers (V)					GP	3 720		5 772
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 852		5 164
	Différences négatives de change					GS	1 460		1 169
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	5 312		6 333
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(1 592)		(561)
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	(46 778)		(53 164)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 175	3 240
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	78 024	71 280
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	80 199	74 520
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 502	2 020
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 502	2 020
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	78 697	72 500
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 569	2 773
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 998 590	1 923 526
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 971 240	1 906 962
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	27 349	16 563
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		856
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	6 341	5 129
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	1 063	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 110	4 426
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	20 094	14 853
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AVIS SUITE CONTROLE URSSAF	439	
SUB. D'INVES. CPTE DE RESULTAT		78 025
RBST IFA 2005		2 175

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATIONS DIVERSES	1 063	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

5 **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	30 498	KE	KF 4 500
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	45 615	KQ	KR 545
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	1 005 447	KT	KU 345 471
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	86 455	LC	LD 1 707
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ 10 028
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	1 137 519	LO	LP 357 751
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
	TOTAL IV		LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 168 017	ØH	ØJ 362 251

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 34 998	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 46 160	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 1 350 919	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 88 162	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA 10 028	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY		NG	NH 1 495 271	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2G
	TOTAL IV	I3		NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 1 530 269	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2010
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31122009

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 − col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 − col. 2) − col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE −	
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	22 146	PF	2 901	PG		PH	25 047
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	9 044	PW	3 283	PX		PY	12 327
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	544 191	QA	137 816	QB		QC	682 007
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	54 883	QM	7 600	QN		QO	62 483
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	608 118	QV	148 699	QW		QX	756 818
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	630 265	ØP	151 600	ØQ		ØR	781 865

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation – TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW–NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant [X] *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation			UE		UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 °du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	501 810		501 810		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 816		2 816		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	44 849		44 849		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	179 886		179 886		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	60 037		60 037		
	TOTAUX	VT	789 401	VU	789 401	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	84 382	36 721	47 661	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	130 895	25 334	105 561	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	193 038	193 038		
Personnel et comptes rattachés		8C	91 272	91 272		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	125 500	125 500		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 796	1 796		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 931	33 931		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	902	902		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	292	292		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	108 293	108 293		
TOTAUX		VY	770 304	VZ 617 082	153 222	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	11 896			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	35 174			

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL 902

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP **N° 2058-A 2010**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122009

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	27 349
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de l'exploitant ou des associés	WB	
	de son conjoint ____ moins part déductible* ____ à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*	WI	
	Amendes et pénalités (nature : .....)	WJ	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)	I7	4 569
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL ____ Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI L7 ____	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme	WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3°et 212 du C.G.I.) SU ____ Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW ____	WQ	
	Déficit étranger des PME précédemment déduit (art. 209C) SX ____ Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro M8 ____		
	TOTAL I	WR	31 918

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%	WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY	
	Majoration d'amortissement*	XD	799
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*) K9 ____ Entreprises nouvelles 44 *sexies* L2 ____ Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A) L5 ____	XF	
	Pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*) L6 ____ Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C) K3 ____ Zone franche Corse (art. 44 *decies*) ØT ____		
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A) ØV ____ Bassin d'emploi à redynamiser(art. 44 *duodecies*) 1F ____ Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*) XC ____		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XS	653
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Résultats déficitaires article 209C OT ____ Créance dégagée par le report en arrière du déficit ZI ____)	XG	
	TOTAL II	XH	1 452

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	30 466
	déficit **(II moins I)**	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)		XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	30 466
		XO	

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES** DGFiP **N° 2058–B 2010**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	133 231

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058–A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058–C 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant ☐ *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	256 449
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	16 563
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
	Sous–total (à reporter dans la colonne de droite)		ØE	
	TOTAL I		ØF	273 012
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves — Réserve légale		ZB	
	Affectations aux réserves — Autres réserves		ZD	799
	Dividendes		ZE	
	Autres répartitions		ZF	
	Report à nouveau		ZG	272 213
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	273 012

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAILS DES POSTES			Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7)	YQ	6 342	5 130
	– Engagements de crédit–bail immobilier	YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance	YT	232 653	255 874
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 21 737)	XQ	21 737	21 051
	– Personnel extérieur à l'entreprise	YU	10 721	11 208
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	12 329	9 400
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 6 226)	ST	378 735	400 680
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	656 176	698 216
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *	YW	44 333	44 504
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	22 693	22 567
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	67 026	67 071
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée	YY	98 936	114 594
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	143 841	110 565
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *	ØB	691 457	
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus–values à 15%	JK		Plus–values à 0%(1)	JL	
			Plus–values à 19%(2)	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus–values à 15%	JN		Plus–values à 0%(1)	JO	
			Plus–values à 19%(2)	JP		Imputations	JF	

Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG — Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH — N° SIRET de la société mère JJ

– numéro du centre de gestion agréé *	XP							
– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ____ handicapés : ____)	YP		19					
– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%				%	
– Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059–G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR		☐					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant [X] *

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 16 %❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI)❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I-a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col ⑦= ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059–D 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39–1–5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059–E 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012009 et clos le : 31122009 Durée en nombre de mois : 12

I Production de l'entreprise	A		B	
Ventes de marchandises	B2		OA	
Production vendue – Biens	A5		OB	
Production vendue – Services	A7		OC	1 294 340
Production stockée	B5		OD	(11 746)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	B7		OF	621 300
Autres produits de gestion courante	B8			
Autres produits de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun			OH	2 665
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	8 110
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	O3		OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	O4		OL	
TOTAL 1	I5		OM	1 914 670

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)	A		B	
Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1		ON	
Variation de stocks (marchandises)	C2		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	C4		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	C5		OR	628 097
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.			OS	21 737
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C6			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8		OU	
Autres charges de gestion courante	C7			
Autres charges de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun			OW	21 798
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			OX	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			OY	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	C8		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C9			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9	
TOTAL 2	D1		OJ	671 633

III Valeur ajoutée produite	A		B	
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	D2		OG	1 243 036

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP **N° 2059–F 2010**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122009

N° SIRET 4 0 2 6 6 8 8 8 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS AERIAL

ADRESSE (voie) Rue Laurent Fries Parc d'Innovation

CODE POSTAL 67400 VILLE ILLKIRCH

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059–G 2010

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122009

N° SIRET 4 0 2 6 6 8 8 8 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS AERIAL

ADRESSE (voie) Rue Laurent Fries Parc d'Innovation

CODE POSTAL 67400 VILLE ILLKIRCH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(répété 10 fois)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

(1)

BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Rue Laurent Fries Parc d'Innovation 67400 ILLKIRCH — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 2 6 6 8 8 8 3 0 0 0 2 6 — Néant ☐ *

						Exercice N clos le, 31122009	N-1 31122008
			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	34 998	AG	25 047	9 950	8 352
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	46 160	AQ	12 327	33 833	36 571
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 350 919	AS	682 007	668 911	461 256
	Autres immobilisations corporelles	AT	88 162	AU	62 483	25 678	31 572
	Immobilisations en cours	AV	10 028	AW		10 028	
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	1 530 269	BK	781 865	748 403	537 752
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	32 586	BQ		32 586	44 333
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			423
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	501 810	BY		501 810	284 323
	Autres créances (3)	BZ	227 552	CA		227 552	118 309
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			193 235
	Disponibilités	CF	74 448	CG		74 448	48 109
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	60 037	CI		60 037	41 857
	TOTAL (III)	CJ	896 436	CK		896 436	730 591
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 426 705	1A	781 865	1 644 839	1 268 344

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (2) **BILAN – PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL Néant ☐ *

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)		DA	12 357	12 357
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	1 598	799
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	272 213	256 449
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	27 349	16 563
	Subventions d'investissement		DJ	561 016	293 041
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	874 535	579 210
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	84 382	119 631
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	131 798	119 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	193 038	213 094
	Dettes fiscales et sociales		DY	252 499	225 822
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	292	2 071
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	108 293	9 514
	TOTAL (IV)		EC	770 304	689 133
	Ecarts de conversion passif*	**(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 644 839	1 268 344

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	617 082	515 938
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N − 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	800 363	FH	493 977	FI	1 294 340	1 224 803
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	800 363	FK	493 977	FL	1 294 340	1 224 803
	Production stockée*					FM	(11 746)	(19 126)
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	621 300	621 897
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 110	12 343
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 665	3 315
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 914 670	1 843 233
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	656 176	698 216
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	67 026	67 071
	Salaires et traitements*					FY	710 839	655 299
	Charges sociales (10)					FZ	352 414	324 245
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux amortissements*					GA	151 600	135 973
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	21 798	15 028
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 959 856	1 895 836
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	(45 186)	(52 602)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	2 291	1 004
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 428	4 768
	Total des produits financiers (V)					GP	3 720	5 772
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 852	5 164
	Différences négatives de change					GS	1 460	1 169
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	5 312	6 333
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(1 592)	(561)
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	(46 778)	(53 164)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 — (4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** — DGFiP N° 2053 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant ☐ *

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 175	3 240
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	78 024	71 280
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	80 199	74 520
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 502	2 020
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 502	2 020
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	78 697	72 500
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 569	2 773
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 998 590	1 923 526
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 971 240	1 906 962
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	27 349	16 563

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		856
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	6 341	5 129
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	1 063	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 110	4 426
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	20 094	14 853
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6			
	obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
AVIS SUITE CONTROLE URSSAF	439	
SUB. D'INVES. CPTE DE RESULTAT		78 025
RBST IFA 2005		2 175

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs
REGULARISATIONS DIVERSES	1 063	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant ☐ *

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	30 498	KE	KF 4 500
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9		KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2		KP	45 615	KQ	KR 545
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS	1 005 447	KT	KU 345 471
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	86 455	LC	LD 1 707
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ 10 028
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN	1 137 519	LO	LP 357 751
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
		TOTAL IV	LQ		LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	1 168 017	ØH	ØJ 362 251

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 34 998	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 46 160	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 1 350 919	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 88 162	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA 10 028	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
		TOTAL III	IY		NG	NH 1 495 271	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL 1 530 269	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

6 **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	22 146	PF	2 901	PG		PH	25 047
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	9 044	PW	3 283	PX		PY	12 327
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	544 191	QA	137 816	QB		QC	682 007
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	54 883	QM	7 600	QN		QO	62 483
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	608 118	QV	148 699	QW		QX	756 818
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	630 265	ØP	151 600	ØQ		ØR	781 865

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation – TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW–NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant [X] *

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5 °du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	501 810		501 810		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 816		2 816		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	44 849		44 849		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	179 886		179 886		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	60 037		60 037		
	TOTAUX	VT	789 401	VU	789 401	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	84 382	36 721	47 661	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	130 895	25 334	105 561	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	193 038	193 038		
Personnel et comptes rattachés		8C	91 272	91 272		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	125 500	125 500		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 796	1 796		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	33 931	33 931		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	902	902		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	292	292		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	108 293	108 293		
TOTAUX		VY	770 304	VZ 617 082	153 222	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	11 896			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	35 174			

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL 902

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP N° 2058-A 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122009

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	27 349
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de l'exploitant ou des associés	WB	
	de son conjoint ____ moins part déductible* ____ à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*	WI	
	Amendes et pénalités (nature : .....)	WJ	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)	I7	4 569
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE — WL	K7	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI — L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme	WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3°et 212 du C.G.I.) SU ____ Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW ____	WQ	
	Déficit étranger des PME précédemment déduit (art. 209C) SX ____ Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro M8 ____		
	TOTAL I	WR	31 918

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%	WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.	ZY	
	Majoration d'amortissement*	XD	799
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*) K9 ____ Entreprises nouvelles 44 *sexies* L2 ____ Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A) L5 ____	XF	
	Pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*) L6 ____ Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C) K3 ____ Zone franche Corse (art. 44 *decies*) ØT ____		
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A) ØV ____ Bassin d'emploi à redynamiser(art. 44 *duodecies*) 1F ____ Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*) XC ____		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XS	653
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Résultats déficitaires article 209C OT ____ Créance dégagée par le report en arrière du déficit ZI ____	XG	
	TOTAL II	XH	1 452

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	30 466
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)		XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	30 466
		XO	

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5110.10001 (10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES** DGFiP N° 2058–B 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	133 231

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058–A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058–C 2010

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise ASS AERIAL — Néant ☐ *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	256 449
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	16 563
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous–total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	273 012
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
	Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	799
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	272 213
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	273 012

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7)	YQ	6 342	5 130
	– Engagements de crédit–bail immobilier	YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance	YT	232 653	255 874
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 21 737)	XQ	21 737	21 051
	– Personnel extérieur à l'entreprise	YU	10 721	11 208
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	12 329	9 400
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 6 226)	ST	378 735	400 680
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	656 176	698 216
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *	YW	44 333	44 504
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	22 693	22 567
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	67 026	67 071
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée	YY	98 936	114 594
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	143 841	110 565
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *	ØB	691 457	
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus–values à 15%	JK		Plus–values à 0%(1)	JL	
			Plus–values à 19%(2)	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus–values à 15%	JN		Plus–values à 0%(1)	JO	
			Plus–values à 19%(2)	JP		Imputations	JF	

Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG — Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH — N° SIRET de la société mère JJ

– numéro du centre de gestion agréé *	XP			
– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ____ handicapés : ____)	YP	19		
– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%		%
– Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059–G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR	☐		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(16) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP N° 2059-E 2010

RECTIFICATIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AERIAL — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012009 et clos le : 31122009 Durée en nombre de mois : 12

I Production de l'entreprise		A		B
Ventes de marchandises	B2		OA	
Production vendue – Biens	A5		OB	
Production vendue – Services	A7		OC	1 294 340
Production stockée	B5		OD	(11 746)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	B7		OF	621 300
Autres produits de gestion courante	B8			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OH	2 665
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	8 110
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	O3		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	O4		OL	
TOTAL I	I5		OM	1 914 670

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		A		B
Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1		ON	
Variation de stocks (marchandises)	C2		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	C4		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	C5		OR	628 097
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.			OS	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C6			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8		OU	
Autres charges de gestion courante	C7			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OW	21 798
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			OY	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	C8		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C9			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9	
TOTAL 2	D1		OJ	649 895

III Valeur ajoutée produite		A		B
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL I – TOTAL 2	D2		OG	1 264 774

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP **N° 2059–F 2010**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31122009 N° SIRET 40266888300026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS AERIAL

ADRESSE (voie) Rue Laurent Fries Parc d'Innovation

CODE POSTAL 67400 VILLE ILLKIRCH

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5110.10001

(18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2010

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122009

N° SIRET 4 0 2 6 6 8 8 8 3 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS AERIAL

ADRESSE (voie) Rue Laurent Fries Parc d'Innovation

CODE POSTAL 67400 VILLE ILLKIRCH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Détail des charges à payer

Désignation: ASS AERIAL — **Exercice clos le 31/12/09**

EURO

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Interts courus sur emprunt	187	262
Total	**187**	**262**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Entretien mobilier	1 344	375
Fnp air products location	1 801	2 284
Fnp ulp photocopies	514	797
Fnp assurances	1 182	530
Fnp honoraires mga	2 032	2 164
Fnp frais bancaires	255	533
Fnp cotisation actia	4 792	6 921
Fnp fournitures	26	
Fnp telecommunications		31
Fnp cotisations	77	151
Fnp eau	1 062	576
Fnp honoraires autres	6 530	4 784
Fnp gaz	415	2 682
Fnp sous-traitance	5 451	
Fnp taxe fonciere	1 063	
Personnel exterieur		8 969
Total	**26 549**	**30 802**
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provision pour conges	91 272	82 217
Autre charg sociales a payer	41 959	37 587
Total	**133 231**	**119 804**
TOTAL GENERAL	**159 968**	**150 868**

Détail des produits et charges constatées d'avance

Désignation: ASS AERIAL **Exercice clos le 31/12/09**

EURO

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/12/2009	31/12/2008
Pca contrats industriels	108 293	9 514
TOTAL GENERAL	**108 293**	**9 514**

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/12/2009	31/12/2008
Charges constatees d'avance	2 592	7 378
Cca stock dosimetrie	27 513	10 108
Cca stock microbiologie	4 029	2 763
Cca fournitures bureau	5 253	3 288
Cca autres fournitures		403
Cca frais postaux	795	963
Cca cotisations		501
Cca maintenance	4 810	5 220
Cca telecommunication	115	84
Cca analyse sensorielle	859	951
Cca biochimie	9 296	3 615
Cca sous traitance		2 600
Locations mobilieres	4 131	3 687
Cca annonces et insertions		49
Stock cadeau entreprise	640	241
TOTAL GENERAL	**60 037**	**41 857**

Olivier AMBLARD

EXPERT COMPTABLE - Inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables à Strasbourg

COMMISSAIRE AUX COMPTES - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes du Ressort de la Cour d'Appel de Colmar

Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie

AERIAL

Rue Laurent Fries
BP 40443
67412 ILLKIRCH Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

40 rue du Tivoli - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 25 00 10 - Fax : 03 88 25 02 44
Siret : 402 026 934 00032 -A.P.E. : 6920Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux membres de l'Assemblée,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons, en particulier, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la valorisation des études en cours en effectuant le rapprochement avec les estimations d'avancement des études à la date de clôture de l'exercice, fournies par les responsables de dossier. Nous estimons que le principe de séparation des exercices a été correctement appliqué.

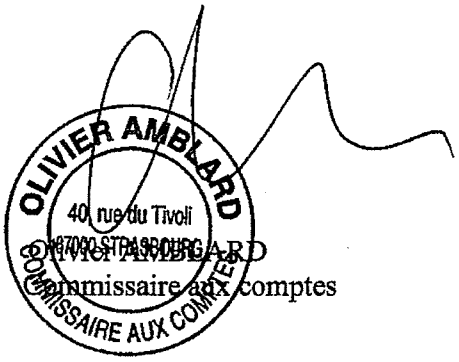
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Strasbourg, le 4 Juin 2010



OLIVIER AMBLARD
Commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amort.Dépr.	31/12/09	31/12/08
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	34 998	25 047	9 950	8 352
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	46 160	12 327	33 833	36 571
Installations techniques, Mat. Outil.	1 350 919	682 007	668 911	461 256
Autres immobilisations corporelles	88 162	62 483	25 678	31 572
Immobilisations en cours	10 028		10 028	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	**1 530 269**	**781 865**	**748 403**	**537 752**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvision.				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services	32 586		32 586	44 333
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes				423
Créances				
Clients comptes rattachés	501 810		501 810	284 323
Autres créances	227 552		227 552	118 309
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				193 235
Disponibilités	74 448		74 448	48 109
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	60 037		60 037	41 857
TOTAL (II)	**896 436**		**896 436**	**730 591**
Frais d'émission d'emprunt à étaler(III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**2 426 705**	**781 865**	**1 644 839**	**1 268 344**

OLIVIER AMBLARD
40, rue de Tivoli
67000 STRASBOURG
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bilan passif

	31/12/09	31/12/08
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	12 357	12 357
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	1 598	799
Autres réserves		
Report à nouveau	272 213	256 449
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	**27 349**	**16 563**
Subventions d'investissement	561 016	293 041
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**874 535**	**579 210**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84 382	119 631
Emprunts et dettes financières divers	131 798	119 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 038	213 094
Dettes fiscales et sociales	252 499	225 822
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	292	2 071
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	108 293	9 514
TOTAL (IV)	**770 304**	**689 133**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	**1 644 839**	**1 268 344**

OLIVIER AMBLARD
40, rue du Tivoli
67000 STRASBOURG
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

	31/12/09			31/12/08
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises				
Production vendue de biens				
Prod. vend. de services	800 363	493 977	1 294 340	1 224 803
Chiffres d'affaires net	**800 363**	**493 977**	**1 294 340**	**1 224 803**
Production stockée			- 11 746	- 19 126
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			621 300	621 897
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			8 110	12 343
Autres produits (1)			2 665	3 315
Total produits d'exploitation (2)			**1 914 670**	**1 843 233**
Achats marchandises				
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes (3)			656 176	698 216
Impôt, taxes et versements assimilés			67 026	67 071
Salaires & traitements			710 839	655 299
Charges sociales			352 414	324 245
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			151 600	135 973
Dotations aux dépréciations sur Immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur Actif circulant				
Dotations aux provisions				
Autres charges			21 798	15 028
Total charges d'exploitation (4)			**1 959 856**	**1 895 836**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**- 45 186**	**- 52 602**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)				
Autres intérêts & produits assimilés (5)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges				
Différences positives de change			2 291	1 004
Produits nets sur cessions de v.m.p.			1 428	4 768
Total des produits financiers			**3 720**	**5 772**
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts & charges assimilés (6)			3 852	5 164
Différences négatives de change			1 460	1 169
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
Total des charges financières			**5 312**	**6 333**
RESULTAT FINANCIER			**- 1 592**	**- 561**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**- 46 778**	**- 53 164**

OLIVIER AMBLARD
40, rue du Tivoli
67000 STRASBOURG
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat

	31/12/09	31/12/08
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 175	3 240
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 024	71 280
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total produits exceptionnels (7)	**80 199**	**74 520**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	1 502	2 020
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total charges exceptionnelles(7)	**1 502**	**2 020**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**78 697**	**72 500**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	4 569	2 773
TOTAL DES PRODUITS	**1 998 590**	**1 923 526**
TOTAL DES CHARGES	**1 971 240**	**1 906 962**
BENEFICE OU PERTE (Total des produits –Total des charges)	**27 349**	**16 563**

(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		856
(3) Crédit bail mobilier	6 341	5 129
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))	1 063	
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges	8 110	4 426
(10) Cotisations pers. expl. *(Primes et cot.)*		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	20 094	14 853

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	charges exceptionnelles	produits exceptionnels
AVIS SUITE CONTROLE URSSAF	*439*	
SUB. D'INVES. CPTE DE RESULTAT		*78 025*
RBST IFA 2005		*2 175*

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	charges antérieures	produits antérieurs
REGULARISATIONS DIVERSES	*1 063*	

OLIVIER AMBLARD
40, rue du Tivoli
67000 STRASBOURG
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS
31/12/2009

AERIAL
Parc d'Innovation - Rue Laurent FRIES
BP 40443
67412 ILLKIRCH Cedex
SIRET : 402 668 883 00018
APE :7219Z



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'association sont préparés conformément aux dispositions du Plan comptable général, fixées par la Loi du 30 avril 1983 et le Décret d'application du 29 novembre 1983 et conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité relatif au Plan comptable des associations.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amorties de la manière suivante :
- Logiciel : 5 ans en linéaire
- Installations et aménagements : 10/20 ans en linéaire
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : 5 ans en linéaire
- Matériels de bureau et informatique : 5 ans en linéaire

En cas de changements de méthode, ceux-ci ont été établis en conformité avec :
- le PCG 1999 règlement CRC N°99-03
Modifié et complété par, entre autres, les règlements comptables 2000-06 et 2003-07 pour les passifs et 2002-10, 2004-06 sur les amortissements et les actifs.

Le patrimoine dévolu par l'Association IREPA, suite à sa dissolution, pour un montant brut de 5.071.129 F (valeur nette au 31/05/97 : 89.935,19 F) est devenu la propriété de l'Association AERIAL le 31/05/97.



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres lors de leur attribution.
Le profit en résultant est échelonné sur plusieurs exercices sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

	Valeur début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur clôture exercice
Montant brut subvention	626 543	346 000	0	972 543
Reprise au résultat	333 502	78 025	0	411 527
Montant net	293 041	267 975	0	561 016

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La convention collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière.
La société n'a pas signé d'accord particulier.
La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

Au 31 décembre 2009, les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont estimés à 69.798 Euros.

Ces engagements sont calculés selon la méthode rétrospective assise sur la totalité du personnel, en tenant compte des dispositions prévues par les conventions collectives, d'hypothèses d'un turn-over, d'un coefficient de progression des salaires jusqu'à la retraite, de la probabilité de survie jusqu'à la retraite et d'un facteur d'actualisation.

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Le nombre d'heures acquis par les salairés au titre du Droit individuel à la formation (DIF) s'élève au 31 décembre 2009 à 1.695 heures.

SITE INTERNET

Lors de l'exercice clôt au 31/12/2009, la création du site internet a été activé pour un montant de 4.500 €.
Celui-ci a été activé pour les raisons suivantes :
- Le site procurera des avantages économiques futurs
- Le coût d'achat est clairement connu.

OLIVIER AMBLARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
40, rue du Travail
67000 STRASBOURG

ANNEXE : AERIAL 31/12/2009

IMMOBILISATIONS

		Val brute des immo. au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		au 31/12/2009 Val brute des immo. à la fin de l'exercice
			Réévaluation	Acquis. créat.	Par virements poste à poste	Par cessions, mis HS	
Frais d'établissement, rech et dévelo	**TOTAL 1**	**0**					
Licences logiciels		30 498		4 500			34 998
Autres Immobilisations incorporelles	**TOTAL 2**	**30 498**					**34 998**
Terrains							
Construction sur sol propre							
Construction sur sol autrui							
Install. générales , agenc. et aménag. construct.		45 615		545			46 160
Install. Tech. matériel et outillage industriels		1 005 447		345 471			1 350 918
Install. générales , agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Matériel de bur. et informatique, mobilier		86 456		1 707			88 163
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours				10 028			10 028
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles	**TOTAL 3**	**1 137 518**					**1 495 269**
Participations évaluées par mise en équival.							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immo. financières							
Immobilisations financières	**TOTAL 4**	**0**					**0**
Total général	**(1 + 2 + 3 + 4)**	**1 168 016**		**362 251**	**0**	**0**	**1 530 267**

OLIVIER AMBLARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
40, rue du Travail
67000 STRASBOURG

ANNEXE : AERIAL 31/12/2009

AMORTISSEMENTS

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotation de l'exercice	Diminutions Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	au 31/12/2009 Dotation aux amortissements Linéaires	Dégressifs
Frais d'établissement, rech et dévelo TOTAL 1						
Licences logiciels	22 146	2 901		25 047	2 901	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2	**22 146**	**2 901**	**0**	**25 047**	**2 901**	
Terrains						
Construction sur sol propre						
Construction sur sol autrui						
Install. générales , agenc. et aménag. construct.	9 044	3 283		12 327	3 283	
Install. Tech. matériel et outillage industriels	544 191	137 816		682 007	137 816	
Install. générales , agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Matériel de bur. et informatique, mobilier	54 883	7 600		62 483	7 600	
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles TOTAL 3	**608 118**	**148 699**	**0**	**756 817**	**148 699**	
Total général (1 + 2 + 3)	**630 264**	**151 600**	**0**	**781 864**	**151 600**	

OLIVIER AMBIARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
40, rue du Tivoli
67000 STRASBOURG

ANNEXE : AERIAL 31/12/2009

PROVISIONS

Néant



ANNEXE : AERIAL 31/12/2009

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	Montant brut	au 31/12/2009 à 1 an au plus	à plus de 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immo financières			
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances	501 810	501 810	
Fournisseurs - Avances versées			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociales et autres organismes sociaux	2 816	2 816	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	44 849	44 849	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat subvention à recevoir	179 886	179 886	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	60 037	60 037	
Total	**789 398**	**789 398**	**0**

DETTES	Montant brut	à 1 an au plus	à plus de 1 an et 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convert.				
Empr. auprés établ. crédit à 2 ans max				
Empr. auprés établ. crédit à plus de 2 ans	84 382	36 721	47 661	
Empr. dettes financ. divers- compte courant	130 895	25 334	105 561	
Avance sur commande client				
Fournisseurs et comptes rattachés	193 038	193 038		
Personnel et comptes rattachés	91 272	91 272		
Sécurité sociales et autres organismes sociaux	125 500	125 500		
Impôts sur les bénéfices	1 796	1 796		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 931	33 931		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat subvention à reverser				
Dette/ immobil et comptes rattachés				
Groupes et associés	902	902		
Autres dettes	292	292		
Dettes représ. titres empruntés				
Produits constatés d'avance	108 293	108 293		
Total	**770 301**	**617 079**	**153 222**	**0**

OLIVIER AMBLARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
40, rue Auf'Anvoli
67000 STRASBOURG

ANNEXE : AERIAL 31/12/2009

VARIATION DETAILLEE DES STOCKS ET DES EN-COURS

		A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	au 31/12/2009 VARIATION DES STOCKS Augmentation	Diminution
Marchandises					
Stocks revendus en l'état					
Marchandises					
Approvisionnement					
Stocks approvisionnement					
Matières premières					
Autre approvisionnement					
	TOTAL 1				
Production					
Produits intermédiaires					
Produits finis					
Produits résiduels					
	TOTAL 2				
Production en-cours					
Produits					
Travaux					
Etudes		32 587	44 333		11 746
Prestations de services					
	TOTAL 3	**32 587**	**44 333**		**11 746**
Production stockée (déstockage de production) 2 + 3					**11 746**

COMMISSAIRE AUX COMPTES OLIVIER AMBIARD 40, rue du Travail 67000 STRASBOURG

ANNEXE : AERIAL 31/12/2009

COMPTES DE REGULARISATION

CHARGES	Charges à payer		au 31/12/2009 Charges Constatées d'avance
1. dettes fournisseurs et comptes rattachés			
SDEA	1 063	stocks dosimétrie	27 514
Gaz de France	415	stocks microbiologie	4 030
ULP	1 539	stocks biochimie	9 296
Pressing	26	fournitures administratives	5 253
Excelice	514	Analyse sensorielle	860
Aquimer	5 451	Locations mobilières	4 132
Air Products	261	Maintenance	4 811
Sovec	254	Documentation	552
LBP	628	Deplacements - voyages	2 040
Ecotral	100	Frais postaux	795
Schindler	363	Cadeaux entreprise	640
Draber Neff	1 183	Telecommunications	116
ABCD Consultants	6 530		
MGA	2 032		
BPRES	154		
Natixis	102		
AST	77		
ACTIA contrats publics	4 792		
Critt	1 063		
	26 548		
2. dettes fiscales et sociales			
congés payés et charges s/ congés	133 231		
Etat / Autres charges à payer			
	133 231		**60 039**
Total	**159 779**	**Total**	**60 039**

COMMISSAIRE AUX COMPTES OLIVIER AMBLARD 40, rue du Tivoli 67000 STRASBOURG

ANNEXE : AERIAL 31/12/2009

COMPTES DE REGULARISATION

PRODUITS			Produits Constatés d'avance
		Contrats industriels	108 294
Total	0	Total	108 294

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES		PRODUITS	au 31/12/2009
Contrôle urssaf	439	Subv. d'investissement virée au compte de résu	78 025
Régularisation diverses	1 063	Remboursement Ifa 2005	2 175
	1 502		80 200

OLIVIER AMBLARD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
40, rue du Travail
67000 STRASBOURG

PERSONNEL - REMUNERATIONS

Tableau des personnes les mieux rémunérées

NOMS, PRENOMS ET FONCTIONS	ADRESSE COMPLETE	REMUNERATION BRUTE ANNUELLE EN €
STRASSER Alain - Directeur - Cadre dirigeant	63 Grande Rue - 67000 STRASBOURG	77 476
KUNTZ Florent - Chef de Projet	26 Rue de la Souffel - 67450 LAMPERTHEIM	55 462
DESMONTS Marie Hélène - Chef de Projet	63 Grand Rue - 67000 STRASBOURG	50 459

ANNEXE : AERIAL 31/12/2009

Olivier AMBLARD

EXPERT COMPTABLE - Inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables à Strasbourg

COMMISSAIRE AUX COMPTES - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes du Ressort de la Cour d'Appel de Colmar

Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie

AERIAL

Rue Laurent Fries
BP 40443
67412 ILLKIRCH Cedex

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

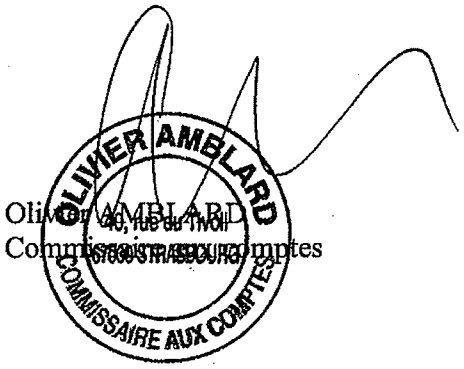
ETABLI AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

40 rue du Tivoli - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 25 00 10 - Fax : 03 88 25 02 44
Siret : 402 026 934 00032 -A.P.E. : 6920Z

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce.

Strasbourg, le 4 juin 2010



Olivier AMBLARD
Commissaire aux comptes

Olivier AMBLARD

EXPERT COMPTABLE - Inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables à Strasbourg

COMMISSAIRE AUX COMPTES - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes du Ressort de la Cour d'Appel de Colmar

AERIAL
Rue Laurent Fries
BP 40443
67412 ILLKIRCH CEDEX

Strasbourg, le 4 juin 2010

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, les documents relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, à savoir :

- trois exemplaires de mon rapport général, dont un non relié,
- deux exemplaires de mon rapport spécial.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes sentiments les meilleurs.

Olivier AMBLARD
Commissaire aux comptes

40, rue du Tivoli - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 25 00 10 - Fax : 03 88 25 02 44
Siret : 402 026 934 00032 -A.P.E. : 6920Z

Olivier AMBLARD

EXPERT COMPTABLE - Inscrit au tableau de l'ordre des experts comptables à Strasbourg

COMMISSAIRE AUX COMPTES - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes du Ressort de la Cour d'Appel de Colmar

Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie

AERIAL

Rue Laurent Fries
BP 40443
67412 ILLKIRCH Cedex

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLI AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

40 rue du Tivoli - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 25 00 10 - Fax : 03 88 25 02 44
Siret : 402 026 934 00032 -A.P.E. : 6920Z

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du code de commerce.

Strasbourg, le 4 juin 2010



Olivier AMBLARD
Commissaire aux comptes